

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 3 juillet 2026

Présents : Mmes COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine, LEMOINE Françoise, BONNET Elise
Mrs. KINTING Fabrice, MONDUC Elien, GORRE Sylvain, SLUSARCZYK Kévin
Mme BROCHON Sylviane s'est présentée à 20h30, absente au point 1 et 2.

Absents excusés : Mme PANNETIER Ophélie a donné pouvoir à Mme COINEAU Françoise

Mr GAYOUT Rémi a donné pouvoir à Mr MONDUC Elien

Secrétaire de séance : Mme LEMOINE Françoise

1. a) Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 27 avril est approuvé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b) Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 5 juin est approuvé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Acquisition d'un achat du tracteur d'occasion :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de trois entreprises BL Pro, Agrivision et Rivet pour l'achat d'un tracteur agricole d'occasion.

Après consultation auprès de différentes sociétés, la commission suggère de retenir la proposition de la société BL PRO de Châlus, pour un tracteur Massey Ferguson 5S125 de l'année 2021 et d'une puissance de 125cv, pour un montant de 97 200 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acquérir le tracteur Massey Ferguson d'un montant de 97 200€ TTC auprès de la société BL PRO
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Mr KINTING Fabrice s'est retiré au moment du vote.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Le SMD3 propose de modifier le mode de financement de la collecte des déchets à compter de 2027. Un avis avait été demandé aux élus de chaque commune lors d'un conseil communautaire dédié à ce sujet et réunis en urgence

Lors du comité syndical du SMD3 s'est réunis le 26 juin, les élus ont validé le principe d'un retour à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). À partir de 2027, cette taxe sera donc de nouveau perçue via la taxe foncière

Mme Brochon Julie sollicite l'installation d'une chatière ainsi que d'une VMC dans les toilettes de son logement. Après examen de cette demande, il a été décidé de ne pas réaliser l'installation de la chatière. Les élus proposent à Mme Brochon de remplacer, à ses frais, la porte existante par une porte adaptée, sur laquelle elle pourra si elle le souhaite faire installer une chatière. Il a été demandé aussi à Mme Brochon Julie de revoir l'installation de la fibre réalisée dans son logement. Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de subventions pour la réfection des trottoirs dans le bourg.

L'ouverture de la boulangerie est prévue à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13

La secrétaire de séance : LEMOINE Françoise